



LA RIVALITE FRANCE – ETATS-UNIS DANS LEURS RELATIONS AVEC LE MAROC

Mémoire de géopolitique
du lieutenant-colonel Laurent DROUILHET
dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Monsieur Bassam TAHHAN

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La rivalité France – Etats-Unis dans leur relations avec le Maroc
2. 2006_memoire_geop_rivalitéFranceEtatsUnisauMaroc_Drouilhet
3. Lieutenant-colonel, armée de l’air, DROUILHET Laurent, France
4. 24 mars 2006
5. Division A – groupe A3
6. Mémoire de géopolitique

La France et les Etats-Unis sont des alliés historiques, ont souvent des objectifs communs, mais la vision du monde qui les guide est différente. Cette rivalité est présente également au Maroc avec lequel les deux pays ont des liens historiques forts. Dans le domaine économique, l’accord de libre échange Maroc Etats-Unis de 2004 est une réponse au Partenariat euro-méditerranéen de 1995. La part des échanges entre le Maroc et les Etats-Unis reste toutefois très inférieure à celle effectuée avec la France. En revanche, l’arbitrage des conflits de la région comme celui du Sahara occidental est désormais largement sous l’influence des Etats-Unis. La place n’est plus à la France seule au Maroc. Elle peut cependant jouer un rôle majeur dans un concert européen, à condition d’accepter de coopérer avec les Etats-Unis en matière de sécurité et de résolution des conflits.

7. rivalité, France, Etats-Unis, Maroc, Maghreb, Europe, Grand Moyen-Orient, libre échange, partenariat

La rivalité France – Etats-Unis dans leurs relations avec le Maroc

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : APPROCHE HISTORIQUE

France Etats-Unis une rivalité chronique

Histoire commune des relations entre la France, les Etats-Unis et le Maroc

DEUXIEME PARTIE : LES ENJEUX AU MAROC

Le Maroc et le terrorisme

Les pôles d'intérêts du Maroc pour les Etats-Unis

TROISIEME PARTIE : LA RIVALITE AUJOURD'HUI ET PERSPECTIVES

Deux visions de la Méditerranée

La présence militaire au Maroc

Le conflit au Sahara occidental

La rivalité économique

INTRODUCTION

Le Maroc ne ressemble pas aux autres pays. La même dynastie y règne depuis treize siècles. Il n'a jamais été conquis par les Ottomans et il a occupé une partie de l'Espagne pendant plusieurs siècles. Les Berbères, arabisés ou pas, y sont majoritaires. Enfin, ce pays dit méditerranéen est surtout bordé par l'Atlantique. Tout cela donne une configuration que ni l'arabité ni l'islam n'ont réussi à uniformiser. Un Marocain n'est ni un musulman ni un arabe comme les autres.

Marseille est à une heure d'avion de Casablanca. L'Europe est à 13 km du Maghreb, c'est-à-dire du monde arabe. Ce sont là des réalités de nature structurelle qui induisent une perception, des analyses, une connaissance mutuelle qui ne peuvent pas être les mêmes en France et aux Etats-Unis. Les Etats-Unis et la France font le même constat des opportunités qu'offrent le Maroc mais ne pas la même analyse de la situation dans cette zone. Une véritable bataille diplomatique et économique s'est engagée ces dernières années.

La France de part son histoire avec les pays du Maghreb et de sa forte population maghrébine dispose d'un véritable avantage sur le plan relationnel. Elle est le premier partenaire économique du Maroc. Le Maroc a toujours été, à travers l'histoire, un bon ami des États-Unis. Les Marocains ont appuyé les efforts des alliés pendant les deux guerres mondiales, particulièrement pendant le débarquement en Afrique du Nord. Le Royaume du Maroc fut parmi les premières puissances étrangères à reconnaître les Etats-Unis en tant qu'Etat. Il est dans l'ordre des choses que Paris et Washington se rencontrent au Maroc, qu'elles s'y entendent parfois, qu'elles s'y opposent souvent.

Nous constaterons d'abord que cette rivalité est ancienne, au travers de l'histoire des relations avec le Maroc. Ensuite, nous verrons quels sont les pôles d'intérêts convoités au Maroc par la France et les Etats-Unis. Enfin, nous étudierons les principaux domaines où se manifeste cette rivalité.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE HISTORIQUE

1.1. FRANCE ETATS-UNIS UNE RIVALITE CHRONIQUE

1.1.1. De la Guerre froide...

Si les relations franco-américaines sont avant tout placées sous le signe d'une longue amitié, leur histoire est également émaillée de tensions récurrentes, plus ou moins importantes.

Pour importantes et constantes qu'elles soient, les différences de sensibilité entre Européens et Américains ne remettent pas en cause la communauté de vues, sans égale dans le monde, qui les rassemble sur les sujets fondamentaux. Faut-il le rappeler, c'est comme un tout que l'Europe et les Etats-Unis sont perçus dans le reste du monde : la démocratie et l'économie de marché sont des valeurs communes qui différencient l'Europe et l'Amérique du Nord du reste du monde puisque, sur les 6,5 milliards d'êtres humains peuplant la planète, moins de deux milliards en bénéficient.

La menace soviétique, sans faire taire les tensions, a cependant forgé une unité et une solidarité transatlantiques inédites entre les pays d'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis. Les premiers avaient besoin des Etats-Unis comme protecteurs, de même que les seconds avaient besoin de l'Europe comme rempart contre le communisme. Cette période, tout à fait particulière dans l'histoire des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, a pris fin avec la chute du mur de Berlin.

1.1.2. ... au 11 septembre

La relation transatlantique franco-américaine a traversé en 2003 l'une des crises les plus aiguës de leur histoire. Les attentats du 11 septembre 2001 ont enterré cette illusion d'une relation transatlantique inchangée depuis la guerre froide. Le statu quo qui avait pu prévaloir dans les relations transatlantiques après la chute du mur de Berlin a volé en éclat ; l'existence d'une menace directe pesant sur les Etats-Unis a réveillé les tentations unilatéralistes qui ont toujours été à l'œuvre aux Etats-Unis et qui avaient d'ailleurs historiquement dominé la politique étrangère américaine avant 1941.

Le 11 septembre 2001 a également enterré la primauté stratégique du continent européen. Pour une Amérique qui a déclaré la guerre contre le terrorisme international en

Asie centrale et au Moyen-Orient aujourd'hui, peut-être sur d'autres territoires demain, l'Europe devient une ligne de front parmi d'autres.

La crise irakienne représente l'illustration la plus probante de ce constat. Elle a en effet montré que certains des alliés indéfectibles de la guerre froide pouvaient avoir des vues radicalement différentes sur les solutions à apporter aux problèmes internationaux contemporains, et les afficher. Ce faisant, elle a mis au grand jour l'éclatement de l'équation entre l'intérêt national américain et l'intérêt de certains Européens, la France en tête, les premiers ayant considéré que l'intervention en Irak ressortait de leur droit de légitime défense et de la protection de leurs intérêts vitaux, les seconds ayant, pour la plupart d'entre eux, estimé au contraire que leur intérêt commandait de régler la crise par des voies diplomatiques.

1.1.3. Deux visions du monde

Des deux côtés de l'Atlantique la France et les Etats-Unis savent ce qui les unit : des valeurs communes, une interdépendance étroite, des mêmes menaces. Ils sont des alliés historiques, ils ont souvent des objectifs communs, mais la vision du monde qui les guide est différente. Ils s'accordent sur la nécessité de faire évoluer la société internationale vers plus de démocratie, mais la façon d'y parvenir les distingue.

La France croit à un monde multipolaire, où, pour parvenir aux équilibres essentiels, il faut donner toute sa place à la concertation multilatérale, sans se contenter du libre jeu des rapports de force. De nombreux pays, des organisations régionales, partagent déjà et mettent en pratique cette conception d'un monde multipolaire. La France a pris en la matière une responsabilité particulière.

Les français privilégient la dimension culturelle impliquant les sources du terrorisme et le droit alors que les Etats-Unis se posent avant tout la question de leur vulnérabilité et privilégient la force et l'action militaire préemptive. Les Etats-Unis rejettent le multilatéralisme politiquement contraignant (Protocole de Kyoto, Cour pénale internationale, Convention sur les armes biologiques entre autres) alors que les Français comme une majorité d'Européens placent le multilatéralisme et l'ONU au centre de la gestion des crises, en tant que garante de la légitimité de l'action internationale, d'un pôle fort face à la tentation unilatérale américaine et du rôle de la France dans le monde.

Comment se sont concrétisées ces deux conceptions des rapports internationaux pendant l'histoire commune de la France et des Etats-Unis avec le Maroc ?

1.2. HISTOIRE COMMUNE DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE, LES ETATS-UNIS ET LE MAROC

Le discours du porte-parole américain H.Byroade devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 31 octobre 1953 résume la politique menée par le Département d'Etat : « ...Nous avons grand intérêt à voir la France puissante et nous avons une profonde amitié pour le peuple français. Nous avons aussi une politique très ferme de soutien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...Cette situation est un des cas où il est de notre intérêt de ne pas choisir pour le seul fait d'avoir fait un choix. Nos intérêts fondamentaux ne peuvent être sauvegardés que par un arrangement acceptable à la fois par la France et les pays nord-africains... »

Les Américains, sans chercher à contrecarrer la politique française au Maghreb, se sont surtout attachés à préserver l'équilibre politique et économique de la région. Ils ont toujours considéré cette zone comme relevant traditionnellement de la sphère d'influence européenne et surtout française.

1.2.1. De l'indépendance américaine à la seconde guerre mondiale

Les relations entre les Etats-Unis et le Maroc sont très anciennes puisque antérieures à l'indépendance des USA et à la colonisation en Afrique du Nord. Faut-il rappeler que le Maroc était, d'après les souvenirs locaux, le premier pays à avoir reconnu les Etats-Unis juste après leur indépendance en 1776.

En 1786, le traité de Marrakech entre le Maroc et la jeune République représentée par John Adams et Thomas Jefferson, est le premier accord signé entre un état maghrébin et les USA. Ce traité représentait un succès considérable pour la diplomatie américaine car il ne comportait aucune clause exigeant le paiement d'un tribut. Nombre de ses dispositions furent conservées lors de sa renégociation en 1935-36. Toujours en vigueur aujourd'hui, 200 ans après, le Traité d'amitié maroco-américain est le traité de l'histoire américaine doté de la plus grande longévité.

Jusqu'au début des interventions européennes en Afrique du Nord, les Etats-Unis eurent dans l'ensemble de bonnes relations avec le Maroc.

Par la suite, au cours du 19^e siècle, les Etats-Unis qui ne voulaient prendre aucune responsabilité politique se contentèrent de jouer un rôle ponctuel de médiateur entre les

puissances européennes et les populations locales, laissant les Européens s'occuper de territoires faisant partie de leur orbite.

Ils se préoccupèrent cependant de maintenir leurs rapports commerciaux, voire d'acquérir des droits déjà concédés à d'autres par les états du Maghreb. Le traité de Meknès conclu avec le Maroc en 1836 accordait des droits capitulaires aux citoyens américains et des avantages économiques

Si les USA ne s'opposèrent pas à la conquête française de l'Afrique du Nord, ils s'investirent dans le règlement du sort du Maroc, d'abord à la conférence de Madrid en 1880, mais surtout à la conférence d'Algésiras de 1906.

Th. Roosevelt se posa en médiateur dans le différend qui opposait la France et l'Allemagne sur cette question. Les États-Unis soutiennent la position de la France, qui obtient le protectorat en échange de concessions à l'Allemagne. Le rôle des États-Unis fut, paraît-il, essentiel dans le règlement de la question marocaine au profit de la France. Le départ de Roosevelt de la présidence marqua un retour à l'isolationnisme et à l'indifférence politique des Etats-Unis à l'égard du Maghreb. Les déclarations du président Wilson, au sortir de la seconde guerre mondiale, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes trouvèrent un écho très favorable dans les milieux musulmans d'Afrique du Nord.

1.2.2. De la guerre à l'indépendance du Maroc

L'effondrement français de juin 1940 fragilisa directement l'autorité et le prestige de la puissance coloniale et le débarquement allié au Maroc permit un contact direct des américains avec les nationalistes. L'Afrique du Nord apparut rapidement comme une position stratégique dans la lutte contre les puissances de l'axe. La priorité était d'éviter que cette région, du moins celle contrôlée par la France, ne bascule dans le camp nazi afin de servir de tête de pont dans une reconquête de l'Europe par le flanc sud.

Les Etats-Unis maintinrent des relations avec le gouvernement de Vichy tout en établissant des contacts avec la Résistance. La période de préparation du débarquement fut l'occasion pour les Américains de reprendre pied en Afrique du Nord par l'intermédiaire d'assistants techniques économiques et militaires, qualifiés officiellement de « vice-consuls », chargés de surveiller l'emploi des importations américaines mais aussi d'établir des rapports sur les principaux événements politiques et militaires. Pour la première fois depuis longtemps, les populations locales se trouvaient en contact sur leur

sol avec des représentants d'une puissance étrangère autre que française, plus ouverte à leurs revendications. De son côté, le président F. Roosevelt (neveu de Théodore), acquis aux idées de Wilson, était un fervent partisan de la décolonisation et afficha tout au long de la guerre son attachement à la liberté sous toutes ses formes. Cependant il ne montra jamais un désir précipité à régler la problématique coloniale, conscient de la nature de ses principaux alliés contre les forces de l'Axe. La rencontre d'Anfa en janvier 1943 entre le sultan du Maroc, Mohammed Ben Youssef, et F. Roosevelt eut une grande influence sur le futur souverain. Roosevelt se prononça pour une émancipation rapide du Maroc, reprochant à la France l'insuffisance du développement économique du pays. Il proposa une aide économique et technique. Le sultan se rendit compte également du peu de confiance que les américains accordaient aux représentants français; son estime de la puissance tutélaire européenne s'en trouva radicalement dévaluée. A partir de ce moment, les Marocains, en particulier les nationalistes proches du Palais qui allaient bientôt former le parti de l'Istiqlal, gardèrent un œil confiant vers les Etats-Unis.

Après-guerre, l'attitude américaine sera une succession de compromis pour ménager l'allié traditionnel français dont la participation à l'OTAN était souhaitée. Les Américains furent également très attentifs au maintien des droits commerciaux et. L'arbitrage international sur l'affaire qui les opposait aux Français des privilèges spéciaux accordés à leurs ressortissants depuis le 19^e siècle, établit la liberté d'importation, battant en brèche le régime de protectorat français.

Lors des crises de l'indépendance, les Etats-Unis s'attachèrent à ne pas s'engager d'un côté ou de l'autre. Cette attitude non tranchée a été soulignée lors de l'examen des questions coloniales par les Nations-Unies.

L'attitude américaine peut finalement se résumer par un soutien officiel mais nuancé à la France.

Ce retour sur l'histoire nous montre l'intérêt qu'a toujours suscité, avec plus ou moins de force, le royaume du Maroc. Quels sont ses atouts qui ont motivé, et qui motivent aujourd'hui encore, les Etats à se concurrencer pour une place de choix dans ce pays ?

DEUXIEME PARTIE : LES ENJEUX AU MAROC

Le Maroc dispose d'une triple vocation :

D'abord, il est l'un des principaux partenaires méditerranéens de l'Union européenne et la clé d'un passage obligé sur la voie maritime d'une importance capitale : le détroit de Gibraltar emprunté chaque jour par plus de trois cents bateaux et d'un intérêt majeur pour l'approvisionnement énergétique et le commerce maritime. Ensuite, il constitue la limite ouest du monde arabe ; à cet effet, il entend jouer pleinement son rôle dans toutes les affaires du monde arabe. Enfin, le Maroc possède une façade maritime double atlantico-méditerranéenne de plus de 3.500 km ; c'est pour les Etats-Unis un marche-pied vers l'Europe et le Proche Orient. C'est par ce Maroc que les alliées, en novembre 1942, ont pris pied en Afrique avant de s'attaquer à la forteresse Europe.

Cette triple vocation fait du Maroc un lieu capital dans la lutte contre le terrorisme.

2.1. LE MAROC ET LE TERRORISME

2.1.1. Le Maroc, pépinières de terroristes

En visite au Maroc, le Secrétaire d'Etat américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a eu une audience avec Mohammed VI à Ifrane, lundi 13 février 2006.

Le thème central des entretiens a été ce que le responsable américain a appelé « le leadership dans les efforts pour contrer le terrorisme, ainsi que son rôle dans les actions de maintien de la paix », les menaces contre la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et la coopération militaire bilatérale et son renforcement. On ne peut ignorer les liens entre les derniers attentats terroristes et le Maroc.

Cela devient une habitude. À chaque attentat, quelque part à travers la planète, le nom d'un Marocain tombe sur le fil des agences internationales. Ceci est ressenti comme une citation à comparaître non pas uniquement pour l'individu soupçonné ou réellement impliqué, mais pour l'ensemble de la communauté nationale.

Ce fut le cas pour le 11 septembre 2001 aux États-Unis, pour la succession d'attentats terroristes en Arabie Saoudite, pour le 11 mars 2004 à Madrid, l'assassinat du cinéaste hollandais à Amsterdam, pour l'attentat de Taba en Egypte le 7 octobre 2004 ou les récentes attaques contre les transports publics de Londres, métro et bus. Ceci dit, la nébuleuse intégriste est aussi née au Maroc. Deux facteurs déterminants ont joué dans ce

sens : la pauvreté et la raison d'État. Il n'y a pas de pilule magique contre la misère matérielle, une sorte de vaccin qui l'éradiquerait à jamais. Surtout lorsqu'on ne dispose pas de rente pétrolière.

L'attentat de Taba confirme que la cause du djihad ne se limite plus à des conflits périphériques comme l'Afghanistan, la Tchétchénie ou l'ex-Yougoslavie, mais qu'elle englobe le cœur du monde arabo-musulman. Désormais, la Jordanie, l'Arabie saoudite ou le Maroc sont directement touchés. Les attentats de Casablanca du 16 mai 2003 ont révélé au monde l'implantation d'une forme nouvelle de l'idéologie fondamentaliste, du takfir, qui ne se contente plus de combattre les Etats-Unis ou l'« entité sioniste », mais dénonce les dirigeants musulmans comme « non-musulmans » et les condamne comme ayant renié leur foi. Ce courant use de la violence politique contre les Etats afin de les contraindre à « un retour aux lois de Dieu et à la société prophétique de l'islam originel ». Pour avoir une idée de l'ampleur de la violence pratiquée par les takfiristes au Maroc, il faut savoir que, lors de la seule année 2002, ils ont assassiné quelque 166 civils. Cette violence peu médiatisée se manifeste surtout dans les quartiers pauvres des banlieues. L'enquête ouverte après les attentats de Casablanca comme ceux, d'ailleurs, du 11 mars 2004 à Madrid a révélé que la majorité des groupes takfiristes sont issus des bidonvilles de Casablanca, de Meknès, de Fès et de Tanger, ainsi que des faubourgs déstructurés des villes marocaines.

Le Maroc, pépinière de terroristes, préoccupe les occidentaux qui doivent l'accompagner dans sa lutte interne contre le terrorisme. Mais le Maroc, par ses contacts anciens avec l'Afrique sub-saharienne, a des atouts que la France et surtout les Etats-Unis veulent exploiter.

2.1.2. La position stratégique du Maroc pour la lutte contre le terrorisme

Depuis les attentats du 11 septembre, les Etats-Unis regardent avec une préoccupation toujours plus grande à l'enracinement d'organisations extrémistes islamiques en Afrique.

Les États-Unis et la France ont chacun leur réponse à cette évolution.

Washington a décidé de promouvoir de nouvelles initiatives pour renforcer la capacité anti-terroriste de plusieurs armées africaines. La "Pan Sahel Initiative" vise en particulier à renforcer la collaboration des militaires américains avec une série de pays de la région du Sahel (Mali, Mauritanie, Algérie, Tchad, Niger, Sénégal).

La France préfère parler de Capacité africaine de réagir à la crise (Carc) ou de Renforcement de la capacité africaine de la paix (Recamp). Les plans de Paris se fient de manière plus grande que ceux de Washington, sur l'intervention de l'Onu, de l'Union Africaine et d'organisations régionales. Au lieu d'une force unique, comme la force américaine, les plans français s'orientent vers la formation de centres sub-régionaux complémentaires, avec l'installation de manœuvres communes et l'installation de matériel - qui seraient appelés à collaborer en cas d'urgence.

Or, le Maroc est le seul pays du Maghreb à avoir eu des relations multiséculaires avec l'Afrique noire en raison des routes caravanières qui partaient du Maroc pour rejoindre l'Afrique noire. Ce contact avec les pays du Soudan et de la Guinée, nom donné par les Berbères au pays des Noirs, s'est poursuivi jusqu'à l'époque contemporaine. Ces contacts ont été économiques, intellectuels et artistiques. En effet, c'est par ces routes caravanières de l'ouest africain que l'islam a pénétré dans les régions sahéliennes d'Afrique noire, notamment à travers les zaouias marocaines. Le Maroc a donc de tous temps été tourné vers l'Afrique noire et le Sahara dans ces confins de l'ouest africain. Berbères et Noirs possèdent les mêmes caractéristiques civilisationnelles : « placer la collectivité au-dessus de l'individu et offrir un champ propice au développement de l'idéal religieux musulman ».

Ainsi, alors que durant les années 90, la valeur géostratégique du Maroc s'était sensiblement écornée après la chute du mur de Berlin et la fin de l'altérité Est-Ouest, on observe aujourd'hui un rehaussement de la place et du rôle du Royaume.

La lutte contre le terrorisme constitue bien évidemment un terrain d'entente et de collaboration entre la France et les Etats-Unis.

En revanche, la stratégie d'intérêts mise en œuvre par les américains au Maroc s'oppose à celle des français.

2.2. LES PÔLES D'INTERÊTS DU MAROC POUR LES ETATS-UNIS

2.2.1. La proximité du pétrole algérien

L'Union Européenne se retrouve confrontée à la politique de Washington qui cherche à « ceinturer des pays pétroliers méditerranéens et créer des Etats pivots pour la promotion des intérêts américains sur la scène internationale ».

L'initiative américaine dans la région est fondamentalement traditionnelle : elle se fonde sur une politique de « containment », dont l'objectif est de protéger les intérêts

énergétiques du bassin. Les Américains importent plus de 50% de leurs besoins pétroliers et cette situation est vouée à augmenter dans les années à venir. En raison des importantes réserves mondiales d'hydrocarbures que possèdent certains Etats, l'objectif principal de la politique américaine est de maintenir un contrôle des détroits. D'une part, il s'agit de mener une véritable « politique du pipe line » – offensives des compagnies américaines – et d'autre part, un contrôle attentif des armements.

Pour les américains, dans les années 1990, la position du Maroc s'est vue renforcée pour de nombreuses raisons.

2.2.2. Les preuves d'appui du Maroc dans les années 90

Le Maroc a apporté son soutien à la guerre du Golfe de 1991, en envoyant 2 000 soldats en Arabie Saoudite.

En Algérie, au moment où le régime luttait pour sa survie, le spectre d'une révolution islamiste radicale en Afrique du Nord a redonné au Maroc son rôle de « rempart » contre les forces extrémistes anti-occidentales. La capacité du roi Hassan II à réprimer les mouvements islamistes radicaux dans son propre pays lui a permis de devenir un instrument particulièrement utile contre ces forces.

Les réformes économiques marocaines, comprenant une privatisation à grande échelle, coïncident avec les objectifs idéologiques américains et lui assurent le soutien des Américains.

Le Maroc a toujours accordé aux Etats-Unis tout soutien logistique - qui inclut des bases militaires - dont les USA ont besoin.

Il bénéficie toujours d'un soutien conséquent au sein du Congrès américain ; il est considéré comme un pays moins hostile à l'égard d'Israël. Donc, malgré les violations des droits de l'Homme, rapportées pourtant dans les publications annuelles du département d'Etat, les Etats-Unis ont conservé la même politique par rapport au Maroc. C'est ainsi que le gouvernement de George W. Bush a renforcé la coopération économique et militaire, qui a été particulièrement importante dans le domaine antiterroriste.

2.2.3. La concrétisation du soutien américain

Le statut d'allié majeur non-Otan (« Major Non-Nato Ally »), conféré le 3 juin 2004 par les Etats-Unis au Maroc, est une affirmation du renforcement de la position du Maroc

pour les Etats-Unis. Ce statut, accordé au compte-goutte à une poignée de pays¹, introduit le Maroc dans la cour des nations qui comptent aux yeux de la Maison-Blanche.

Pour autre exemple, le Maroc, a été le premier pays à accueillir le premier sommet du « Forum pour l'Avenir » à Rabat les 10 et 11 décembre 2004.

Le Maroc accueillera les 6 et 7 avril 2006 une réunion de l'OTAN avec ses 7 partenaires du Sud de la Méditerranée et les 26 représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord pour examiner les "perspectives futures" de leur coopération dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Il s'agit de la première réunion de son histoire dans un pays arabe.

Même si l'appui des Etats-Unis au Maroc est plus diplomatique que militaire, le statut d'allié majeur non-Otan permet de facto la levée de restrictions sur des ventes d'armements. Il autorise également le Maroc à disposer de l'aide financière des USA et à se porter candidat à certains contrats militaires américains : recherches et programmes de développement contrôlés par le Pentagone.

¹ A signaler que seuls l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, la Corée du Sud, l'Egypte, Israël, le Japon, la Jordanie, le Koweït, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Thaïlande bénéficient de ce statut d'allié privilégié.

TROISIEME PARTIE : LA RIVALITE AUJOURD'HUI ET PERSPECTIVES

3.1. DEUX VISIONS DE LA MEDITERRANEE

Etats-Unis et France ont deux conceptions du monde, ils ont aussi deux conceptions de la Méditerranée, lieu d'enjeux commerciaux et pétroliers stratégiques.

Vaste couloir maritime, elle sert pour les Etats-Unis d'espace avancé de prépositionnement des forces d'intervention qui permettent de contrôler les champs de pétrole et de protéger Israël. De plus, elle tient une place décisive dans le dispositif militaire américain au sud du continent européen, sur le flanc de l'Alliance atlantique. Le contrôle des accès de la mer Noire, la liberté de mouvement par Suez et Gibraltar sont donc des facteurs essentiels ; Le Maroc occupe ici une place stratégique. Espace ouvert dépassant largement ses frontières géographiques naturelles, à l'intersection de tous les enjeux vitaux, la Méditerranée est un pion essentiel du jeu mondial américain.

A l'inverse, c'est avec une vision de l'intérieur et une appréciation des rapports nord-sud que la regardent les Français qui s'intéressent autant aux problèmes socio-économiques qui les touchent très directement qu'aux équations politico-stratégiques. Pour la France, la Méditerranée, c'est d'abord son bassin occidental, les problèmes d'instabilité islamiste au Maghreb, la sécurité de ses ressortissants et de ses investissements, problèmes vitaux par excellence.

Sur le champ politique intérieur du Maroc, les appels du pied fait par le roi à l'Islam modéré inquiète la France autant qu'il est encouragé par les Etats-Unis.

L'entourage du roi lui recommande de dialoguer avec le parti Justice et Développement (PJD), organisation d'obédience islamique mais modérée. Le palais royal encourage donc ses cadres à se présenter dans toutes les circonscriptions. Le PJD pourrait bien remporter les prochaines élections législatives de 2007. Cette stratégie, jouer la carte d'un islam tempéré pour couper l'herbe sous le pied des fondamentalistes, est appuyée par le Département d'Etat américain.

Saâd Othmani, le leader du PJD, passe pour un habile politicien. Il vante le modèle turc. Du coup, le roi envisage de composer avec lui en 2007. Ce scénario inquiète la fraction la plus sécuritaire de l'élite francophone, traumatisée par les dérives passées du voisin algérien.

Effrayés par le poker menteur des américains, les décideurs économiques, eux semblent se préparer au pire et, avec les islamistes au gouvernement, se préparent à installer des garde-fous.

3.2. LA PRESENCE MILITAIRE AU MAROC

Pendant les années de Guerre froide, la Méditerranée n'a pas été la préoccupation centrale des stratèges de l'OTAN. La rive sud était "hors zone". A la même époque, la Communauté européenne se contentait de faire de la coopération classique sous la forme d'avantages douaniers et d'aide bilatérale, dépourvue de dimension politique. L'UEO, au cours de ces années-là, n'existait que sur le papier.

Désormais, la Méditerranée, toujours en quête de stabilité et de sécurité, semble devenir un des nouveaux champs clos de la rivalité entre l'Europe et les Etats-Unis et, surtout, entre la France et les Etats-Unis.

Les propositions ou initiatives des organisations régionales en matière de stabilité ou de sécurité méditerranéenne prolifèrent et se télescopent.

Cette évolution de l'OTAN dans l'engagement se justifie par ses défenseurs par la permanence de facteurs belligères mal définis : « La prochaine guerre pourrait résulter de n'importe quelle combinaison de facteurs d'explosion : difficultés économiques, pénuries d'eau, fanatisme religieux, immigration, ... » Ce discours permet de tout justifier, notamment le fait de contrôler militairement à jamais l'espace euro-méditerranéen.

En réalité, la pression effectuée pour engager l'investissement de l'OTAN en Méditerranée correspond au fait que cette organisation doit définitivement trouver sa légitimité et assurer, pour longtemps encore, la présence et la prééminence des Etats-Unis en Europe.

Face à cette offensive conceptuelle, les Européens arrivent en ordre dispersé alors que, de leur côté, les riverains du sud peinent à s'organiser. La conférence de Barcelone qui avait représenté un formidable espoir pour la stabilité et la sécurité du bassin, marque le pas.

Mais la France tient à maintenir les relations étroites qu'elle entretient avec le Maroc, en particulier dans les domaines de l'entraînement des forces et du matériel militaire.

Le partenariat se déroule de façon excellente avec le Maroc. Il est favorisé par un terrain favorable dû à l'intimité de ses relations avec la France depuis son indépendance. La coopération lui garantit plus d'indépendance dans la formation de son personnel et

dans l'emploi de ses moyens. Elle revêt aussi un caractère culturel, car le Maroc veut pérenniser la langue française dans son armée. La création d'un Collège Supérieur de Défense marocain contribue aussi à sa politique de rayonnement vers l'Afrique noire.

Les Etats-Unis et la France sont les principaux fournisseurs en matériel militaire.

Alors que le Maroc voulait opter pour l'achat d'avions américain F16 d'occasion, le Maroc a choisi la France pour la rénovation de l'essentiel de son aviation militaire : soit 27 Mirages F1, vendus par Dassault à la fin des années 1980. Ce marché représente 350 millions d'euros. Il comprend également la livraison de missiles air-air M.I.C.A pour un montant d'environ 100 millions d'euros.

3.3. LE CONFLIT AU SAHARA OCCIDENTAL

Les violences qui touchent le Sahara occidental régulièrement nous rappellent la situation précaire de la sécurité régionale au Maghreb et au Sahel. Depuis plus de trente ans, ce conflit perturbe les plans européens qui plaident pour une intégration du Maghreb et complique la stratégie de stabilisation des Etats-Unis au Sahel. Cette vaste région désertique est sous haute surveillance américaine.

Annexée par Rabat en 1975, cette ancienne colonie espagnole reste au centre des intérêts stratégiques du royaume. Allié historique de Paris et de Washington, le Maroc comptait jusque-là sur la neutralité du Conseil de sécurité en contrepartie d'une large autonomie locale accordée au territoire contesté. La pression mise par Washington pour tenter d'imposer le plan Baker au calendrier du Conseil de sécurité n'a été écartée fin juillet 2004 qu'avec le concours actif de la France, ce dossier cristallisant encore la rivalité franco-américaine dans une région où les Etats-Unis ont de très importants intérêts sécuritaires et énergétiques.

Avec une Europe qui doute et dont la politique méditerranéenne s'étirole en dépit des incitations françaises, les Etats-Unis prennent de plus en plus de place.

Plusieurs raisons expliquent le regain d'attention de Washington pour le conflit au Sahara. D'abord, nous l'avons vu plus haut, la volonté d'étendre le champ d'intervention de l'Alliance atlantique. Ensuite, la possibilité de faire des forces armées royales un relais dans une politique de stabilisation régionale. Cela implique que Rabat ne soit pas engagé dans des différends locaux, notamment avec l'Algérie. En outre, des firmes américaines ont investi dans le développement des ressources pétrolière et gazière de l'Algérie, et

souhaitent la réduction des tensions. Mais surtout, Washington entend mieux contrôler la situation au Sahel, devenu, à ses yeux, une sorte de refuge pour les terroristes islamistes, auxquels pourraient s'ajouter des Sahraouis en perte de repères et motivation.

De fait, l'arbitrage des conflits de la région, celui du Sahara occidental mais aussi le conflit territorial sur l'îlot du Persil entre l'Espagne et le Maroc (juillet 2002), est désormais largement sous l'influence des Etats-Unis.

La libération des 404 prisonniers marocains auprès des autorités sahraouies, les derniers prisonniers de guerre marocains détenus par le Front Polisario, a été obtenue par Richard G. Lugar, chef de la commission parlementaire du Sénat américain, le 18 août 2005². Il s'agit là d'un vrai succès obtenu par la diplomatie américaine dans une zone d'influence historique française.

Il faut se rappeler que c'est également un Américain, James Baker, ancien secrétaire d'Etat (républicain), qui a élaboré, dans le cadre de l'Onu, le plan de sortie de crise le plus détaillé et le plus consensuel. Ce plan, soutenu par Alger et le Polisario, a été rejeté par Rabat qui ne veut plus entendre parler de référendum d'autodétermination.

De plus, le Pentagone avec la mise en place de l'initiative Pan Sahel, plan de sécurisation de la région du Sahel, s'impose un peu plus dans la région. Le Maroc a été étroitement associé à cette opération, avec les autres pays du Maghreb et ceux du Sahel.

Jusqu'en juin 2005, la France, premier partenaire commercial du Maroc, soutenait ouvertement les positions marocaines sur le dossier du Sahara Occidental. Lors d'une conférence de presse à Rabat en 2001, Jacques Chirac avait même utilisé les termes « provinces du Sud du Maroc » pour désigner le Sahara occidental.

Les tentatives menées par Paris (et Madrid) de réduire la crise à un tête-à-tête entre Alger et Rabat se sont soldées par des échecs. La tentation de faire sortir l'Onu du dossier, comme le souhaitait le Maroc, s'est révélée improductive et même Paris qui soutient totalement Rabat parle désormais d'une solution politique dans le cadre de l'ONU. Paris ne peut tourner le dos aux principes ardemment défendus pendant la crise irakienne, à savoir, le respect de la légalité onusienne et le renforcement d'une Communauté internationale.

² L'intérêt qu'a porté le Congrès américain au conflit sahraoui avait débuté en juillet 2004, lors de la signature d'un accord commercial entre les Etats-Unis et le Maroc. Le Congrès avait alors demandé au secrétaire d'Etat américain de définir sa position sur la question du Sahara Occidental avant la signature de l'accord. La réponse fut immédiate: «Il ne saurait y avoir une zone de libre-échange entre le Sahara Occidental et les Etats-Unis tant que cette région restera une terre de conflit».

Jaques Chirac, a affirmé, fin juin 2005, que « le conflit du Sahara Occidental trouvera sa solution dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies³ ».

Côté américain, il est difficile de jouer une autre carte que celle de l'ONU et du multilatéralisme pour résoudre ce conflit. Si auparavant ils s'en remettaient à la voie onusienne par indifférence, aujourd'hui ils la sollicitent par intérêt, le maintien de l'équilibre régional au Maghreb étant un impératif stratégique.

Le 28 octobre 2005, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 1634 et a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2006 et réaffirmé « sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la charte des Nations Unies ».

La conjoncture est quasi parfaite pour que la France et les Etats-Unis se retrouvent, dans le cadre de l'ONU, à la recherche d'une solution.

3.4. LA RIVALITE ECONOMIQUE

Depuis les années 1990, la Méditerranée est l'un des enjeux conflictuels euro-américains majeurs, en particulier pour les questions économiques et politiques.

Dès 1995, la naissance du partenariat euro-méditerranéen est directement vue comme une concurrence à l'hégémonie américaine dans la région. Pour cela, les Etats-Unis mettent différents dialogues rapidement en place. Parmi ces initiatives, il est possible de souligner en 1998, le projet du sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, Stuart Eizenstadt, avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Sur le plan économique, l'objectif de ce projet est double : développer un marché commercial commun entre un Maghreb à trois et les Etats-Unis, et, en parallèle, proposer aux partenaires méditerranéens un certain nombre d'échanges dans le cadre de l'ALENA (Canada, Etats-Unis, Mexique). Il est souhaité un investissement financier important de la part des entreprises privées des deux ensembles régionaux. Sur le plan politique, des concertations entre les dirigeants sont prévues dans le cadre de la réalisation de cet espace. Le 15 juin 2004, G.W.Bush et le Roi Mohammed VI ont signé à Washington un accord de libre échange entre leurs pays. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2006.

³ Position officielle du Quai d'Orsay : La France soutient la recherche d'une solution politique agréée par l'ensemble des parties, dans le cadre et sous l'égide des Nations unies.

Avant de détailler les deux accords rapidement évoqués, observons la situation globale marocaine.

3.4.1. La situation économique du Maroc

Le Maroc est membre du GATT depuis 1987, de l'OMC depuis 1992, le dirham est convertible depuis 1993 ; le Royaume bénéficie, dans le cadre du processus de Barcelone et du partenariat Euromed, d'un accord d'association avec l'Union Européenne entré en vigueur en 2000, avec comme objectif une zone de libre-échange pour tous les produits industriels à l'horizon 2010, et a par ailleurs signé l'an passé un accord de libre-échange bilatéral avec les Etats-Unis. De plus, la signature en mai 2002 de la déclaration d'Agadir avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie prévoit la création d'une zone de libre-échange régionale entre ces pays.

Le montant transféré au pays par les Marocains résidents à l'étranger au titre des six premiers mois de l'année 2005 s'élève à 24 milliards de dirhams, soit une hausse de 7% par rapport à la même période de l'année dernière. Au total, moins de 3 millions de Marocains vivent à l'étranger, soit à peu près 10% de la population.

Leur poids économique est de plus en plus important depuis une vingtaine d'années. Les transferts d'argent des marocains résidents à l'étranger sont la première source de devises pour le Maroc, devant le tourisme. Quelle est la place de la France ?

3.4.2. Les relations économiques France Maroc

La France est le premier partenaire économique du Maroc avec 30 % des échanges extérieurs nationaux, le premier investisseur dans le Royaume, le premier pourvoyeur de touristes et le premier partenaire culturel. Actuellement, sur les 3 millions de Marocains qui résident dans le monde, près d'un million vivent en France et plus de 30 000 Français sont aujourd'hui installés au Maroc. Elle y assure, à elle seule, 50 % des investissements étrangers et le tiers de l'aide publique au développement. Plus d'un million de touristes français se sont rendus au Maroc en 2005, contre 400 000 Espagnols et 300 000 Italiens. La dimension culturelle des relations franco-marocaines reste très forte.

La France a réalisé 54 % des investissements directs étrangers au Maroc entre 2000 et 2005, ce qui représente 23 % du commerce du Maroc, elle accueille 30 000 étudiants marocains, dont 1000 boursiers du gouvernement français, et scolarise 17 000 élèves

marocains dans ses établissements au Maroc. L'aide publique au développement apportée par la France représente 61 % du total de l'aide bilatérale reçue par le Maroc.

Le stock des investissements français au Maroc représente ainsi plus de la moitié du stock d'investissements français total au Maghreb (1,2 Mds € sur 1,7 Mds € en 2000).

Les entreprises françaises sont largement les premiers investisseurs étrangers au Maroc, tant pour les stocks (présence ancienne héritée de la colonisation) que pour les flux plus récemment reçus dans la période considérée.

La dimension économique de la relation franco-marocaine est fondamentale : 30 % des échanges extérieurs du Maroc s'effectuaient vers la France, contre 4 % vers les Etats-Unis.

3.4.3. Le partenariat euro méditerranéen

Il y a dix ans, était lancé dans l'enthousiasme le « Processus de Barcelone » : un vaste partenariat euro-méditerranéen financé par l'union européenne, ayant l'espoir de combiner les besoins de sécurité de la rive nord et les besoins de prospérité des rives sud et est. Mais cet événement, qui a été commémoré à Barcelone les 27 et 28 novembre derniers a déçu, tant le bilan semble éloigné des ambitions initialement affichées.

Les entreprises européennes, rebutées par un environnement local des affaires peu favorable, ont peu investi dans la région. Cantonné à un cercle très restreint d'experts et de diplomates internationaux, le « Processus de Barcelone » a rencontré peu d'écho dans les sociétés civiles. Résultat : beaucoup de rancœurs accumulées dans les pays du sud, face à des promesses considérées comme non tenues, et une réticence inavouée dans ceux du nord, face à des partenaires dont les réformes structurelles sont jugées trop timides, qu'il s'agisse d'ouverture à la concurrence, de modernisation de l'administration, ou d'assainissement du secteur bancaire.

Avec le recul, on peut considérer que la naissance du Partenariat a reposé sur un malentendu. Le 28 novembre 1995, au lendemain des accords d'Oslo, l'horizon méditerranéen semblait plus clément, on parlait de paix au Moyen-Orient et tous les pays riverains de la Méditerranée souhaitaient s'entendre sur les grands principes de démocratie, dialogue, prospérité, pacification, et rapprochement des cultures ; c'était « l'espoir de Barcelone ». D'autre part, la guerre civile ensanglantait l'Algérie et la peur d'une contagion islamiste était présente dans tous les esprits.

Pour les partenaires de la rive sud-méditerranéenne, le Partenariat euro-méditerranéen, dès sa genèse, faisait office de manne financière européenne, attentes largement démesurées. En fin de compte, le processus de Barcelone a bien failli disparaître en 2000, à Marseille, quand les pays de la rive sud de la Méditerranée menacèrent de mettre un terme à ce leurre rhétorique dont ils voyaient bien peu de contreparties sonnantes et rébuchantes. Un quiproquo qui met en exergue des intérêts divergents. Du côté européen, les objectifs sont aisément identifiables : l'Union ne pourra se consolider sans sécuriser ses frontières méridionales, foyer de conflits alimentant un terrorisme qui l'atteint de plein fouet ; un décrochage économique trop important de la zone sud- et est- méditerranéenne serait fatal pour son économie sur un marché naturel pour elle ; L'explosion démographique du Maghreb et du Mashreck alimentera une immigration clandestine ; enfin, l'Europe assure, grâce au Partenariat euro-méditerranéen, la promotion de ses propres valeurs politiques et morales (Etats de droit, libertés fondamentales...). Se faisant, elle consolide son identité autonome, distincte de celle reconnue comme occidentale, c'est-à-dire américaine.

Le Partenariat euro-méditerranéen après le 11 septembre :

Au fond, en dépit de son échec économique, le Partenariat euro-méditerranéen est redevenu à la mode. Il fait l'objet d'une redécouverte liée à la guerre américaine contre le terrorisme, au point de devenir la réponse arabo-européenne au plan Bush de « Grand Moyen-Orient », pour qui la voie du développement économique et la démocratie occidentale devraient pouvoir chasser les démons terroristes dans ce découpage géographique hétérogène s'étendant de la Mauritanie au Pakistan. Sans grand succès, il faut bien l'avouer : les ministres des Affaires étrangères du G8 ont rencontré, le samedi 11 décembre 2004 à Rabat, leurs homologues des 22 pays d'Afrique du Nord et du « Moyen-Orient élargi », lors d'un « Forum de l'avenir ». Cette initiative américaine n'a pas suscité l'enthousiasme et s'est contentée de quelques recommandations économiques, très loin du projet initial de « Grand Moyen-Orient ».

Après les tragiques événements du 11 Septembre, on s'aperçoit que Barcelone n'était pas une réponse à chaud à une crise aiguë, mais une tentative de traiter sereinement des facteurs de crise à long terme. Le partenariat a su anticiper l'actualité et peut désormais créer les conditions d'un vrai dialogue Nord-Sud. L'instabilité politique, la montée en puissance des fondamentalismes, le sous-développement et la pauvreté, le prétendu

« clash des civilisations », le décalage démographique source de phénomènes migratoires incontrôlés : tous ces thèmes figuraient déjà dans la Déclaration de Barcelone. Tous ces indices sont prometteurs et témoignent du besoin d'Europe pour les partenaires du Sud, comme de France pour le Maroc. Il est important de répondre à ces attentes, d'autant que la conjoncture s'y prête à nouveau.

Les Etats-Unis ne pouvaient rester indifférents à cette aventure économique méditerranéenne.

3.4.4. L'accord de libre échange Maroc Etats-Unis

Pour Robert Zoellick⁴, L'accord de libre échange Maroc Etats-Unis « est un exemple concret de l'engagement américain à soutenir les sociétés musulmanes tolérantes, ouvertes et prospères ».

Le 11 septembre a fait du Maroc un vecteur de choix pour une stratégie moyen-orientale et africaine plus large. C'est ainsi qu'en avril 2002, le Roi du Maroc et le Président des Etats-Unis ont appelé à la négociation et à la conclusion de l'accord qui a été signé (après sept rounds de négociations) à Washington le 15 juin 2004. En vertu de l'accord, les Etats-Unis et le Maroc accordent le traitement national à leurs produits respectifs et s'engagent parallèlement à un programme d'élimination des tarifs douaniers, des barrières non tarifaires telles que les licences à l'importation, quotas à l'importation, restrictions commerciales injustifiées affectant les nouvelles technologies américaines en particulier, et toutes autres restrictions commerciales.

En 2004, le Maroc constituait le 80ème marché à l'importation des Etats Unis et le 71ème à l'exportation. De leur côté, les États-Unis se classaient au 7ème rang des partenaires commerciaux du Maroc, avec à peine 4 % des exportations. Les importations américaines en provenance du Maroc avaient baissé en 2002 et 2003. C'est donc dire à quel point les relations commerciales entre les deux pays étaient limitées.

Les objectifs américains

Cet accord s'inscrit dans la nouvelle dynamique commerciale initiée par l'administration Bush et qui consiste, depuis le 11 septembre, à lier libre-échange, lutte contre la pauvreté, et sécurité, et ce au travers de la signature d'accords commerciaux

⁴ En 2001, il a été nommé par George W. Bush négociateur en chef dans toutes les relations commerciales internationales.

avec des pays modérés, pro libre-échangistes, et bien engagés dans la voie des réformes économiques et politiques. Il forme le premier pas du projet du gouvernement Bush visant à créer une zone de libre-échange avec le Moyen-Orient d'ici à 2013.

À un second niveau, il s'inscrit dans le cadre plus général d'une stratégie d'alliances commerciales permettant de mettre les accords commerciaux en concurrence les uns avec les autres, d'interférer dans les projets régionaux ou bilatéraux des principaux partenaires des États-Unis et d'augmenter leur pouvoir de négociation en se plaçant à l'interface d'un réseau d'accords à l'échelle planétaire.

Le libre-échange est plus qu'un simple objectif de politique commerciale. Il s'agit également d'un moyen de réduire les risques de conflits provoqués par la frustration économique. Ce ne sont pas seulement des marchandises que les États-Unis exportent mais également des valeurs. Pas tant parce que ce sont les leurs, mais parce qu'ils les perçoivent comme étant universelles.

Outre les opportunités commerciales, certes limitées qu'offre cet accord, il place surtout le Maroc comme une tête de pont en Afrique et au Moyen-Orient.

Dans le cas des pays en développement en général et des pays émergents comme le Maroc en particulier, ce type d'accord présente le double avantage de consolider l'ouverture économique et les réformes en cours, mais également de créer un environnement économique et social favorable au développement.

L'ouverture en direction du Maroc, voire de l'Égypte, de l'Arabie saoudite ou de l'Afrique du Sud, doit être interprétée comme un message concret que l'administration Bush veut envoyer en Afrique et au Moyen Orient. En clair, il s'agit de resserrer les liens commerciaux avec quelques pays clés, modérés au plan politique et engagés dans les réformes économiques et politiques, de démontrer les avantages que ces pays peuvent tirer du commerce et des investissements au plan de leur développement, puis, de verrouiller par un accord de libre-échange les réformes et les politiques économiques de libéralisation.

Le Maroc n'est peut-être pas un partenaire commercial important pour les États-Unis, mais il peut constituer un premier pas vers un accord plus large, à l'échelle de l'Afrique du Nord mais aussi, pourquoi pas, du Bassin méditerranéen, tout en venant sérieusement interférer dans le projet européen de mettre en place éventuellement une zone de libre-échange dans la région.

Le Maroc présente cette caractéristique d'être à la fois un pays émergent prometteur et un pays stratégiquement bien placé au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen

Orient. On ne peut que mieux comprendre les raisons qui ont motivé les États-Unis à ouvrir des négociations commerciales en dépit des critiques dont celles-ci ont fait l'objet.

Le Maroc fait partie des pays ciblés. Pour une raison particulière : l'administration Bush veut lancer un signal aux pays musulmans de la région.

L'appréciation française

Cet accord plonge le Maroc au cœur de la rivalité franco-américaine sur le Maghreb.

Dans le secteur clé des biens culturels, la France craint que l'accord n'impose au Maroc la vision américaine en matière de diversité culturelle ou de propriété intellectuelle.

La France n'a pas apprécié de voir les Etats-Unis renforcer leur présence sur un de leurs marchés traditionnels. « Un accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis serait incompatible avec l'approfondissement des relations économiques entre le Maroc et l'Union européenne », déclarait François Loos, le ministre français du Commerce extérieur, à Rabat le 14 janvier 2003 à l'issue d'une visite au Maroc. « Il faut choisir », a-t-il lancé lors de son point de presse. Ce qui lui a valu, quelques jours après, cette vive réplique du représentant américain pour le Commerce extérieur, Robert Zoellick: « Il s'agit d'une vue européenne archaïque, remontant à l'ère du colonialisme et du mercantilisme... Je n'ai jamais tenu de propos de telle portée lorsque l'Europe est allée négocier avec l'Amérique latine ou d'autres régions ».

Les intérêts marocains

Côté marocain, il faut peut-être chercher une première explication de cet accord « asymétrique » dans les affaires du Sahara. L'intérêt économique pour le Maroc n'est pas évident ; cet accord serait plus politique qu'économique et permettrait au Maroc de tenir les Etats-Unis à distance du règlement du conflit.

Officiellement : « Nous devons trouver un moyen de diversifier nos exportations », explique Taïeb Fassi Fihri, ministre délégué marocain aux Affaires étrangères, qui a mené les négociations avec les Etats-Unis. Pour le Maroc, il s'agit du second « partenariat stratégique », après celui déjà en vigueur avec l'Union européenne depuis 1996. Mais il n'y a pas de comparaison possible entre le traité avec l'Union européenne (63 % des échanges extérieurs du Maroc) et celui avec les États-Unis (4 % seulement).

Cet accord est-il sans risque pour le Maroc ?

La première vision est optimiste et se justifie par le fait que le Maroc est libre dans ses choix de partenariat économiques. L'établissement d'une zone de libre-échange avec les Etats-Unis ne signifie aucunement une rupture avec l'Union européenne. C'est plutôt une complémentarité qui s'inscrit dans le droit chemin des exigences de l'Organisation mondiale du commerce. Les accords de Libre-échange et la liberté économique vont de pair. Plusieurs pays l'ont fait. Israël et la Jordanie, le Chili et le Mexique ont en effet passé des accords avec les deux partenaires, sans que cela ne soulève des critiques.

L'autre approche est pessimiste. Les intérêts politiques s'imposent vis-à-vis des avantages économiques que le Maroc peut en tirer des deux blocs (européen et américain). Et à ce niveau-là, les intérêts économiques du Maroc sont plus complexes. Le Royaume cherche à élargir les marchés de ses produits et à atteindre, de cette façon, une diversification au-delà de ses liens traditionnels commerciaux avec l'Union européenne. En plus de la technologie et du savoir-faire qu'offre le marché américain, le Maroc s'intéresse largement à mener à bien ses négociations pour que ses exportations agricoles entre autres puissent pénétrer sur le marché américain, et ce en raison de leur accès limité au marché européen. Le Maroc court potentiellement des risques énormes s'il favorise l'un de ces deux partenaires aux dépens de l'autre.

CONCLUSION

Pour l'heure, il ne semble pas que les États-Unis cherchent à chasser la France du Maghreb : ils ont juste besoin d'y être, de la même façon que les compagnies américaines ne cherchent pas actuellement à chasser les entreprises françaises.

Au final, les rapports ambigus qu'entretient le Maroc avec la France et les Etats-Unis, sont une leçon de réalisme politique. Les marocains savent bien qui est l'hyperpuissance du monde actuel. S'ils ne partagent pas nécessairement ses politiques, ils ne tiennent pas à rester sourds aux intérêts américains pour la région.

Dans le domaine de la sécurité collective, les Etats-Unis sont largement présents au Maghreb, via le partenariat méditerranéen de l'OTAN. Si l'on prête attention au conflit du Sahara occidental, la présence américaine est déjà si forte que le rôle de la France ne pourrait se situer dans un cadre européen qu'en association avec les Etats-Unis. Demain, la reconstruction de l'Irak pourrait ouvrir un champ d'actions à une coopération Etats-Unis/Union européenne/ONU où la France tiendrait un rôle particulier, étant donné ses prises de position en faveur d'une gestion nuancée du problème des armes de destruction massive.

La place n'est plus à la France seule au Maroc. Elle peut cependant jouer un rôle majeur dans un concert européen, à condition d'accepter de coopérer avec les Etats-Unis en matière de sécurité et de résolution des conflits. Cela suppose d'admettre que les Etats-Unis sont une puissance européenne, et notamment méditerranéenne, et que l'OTAN constitue aujourd'hui un instrument d'intervention hors champ banalisé. Sur le moyen et le long terme, en effet, et d'un point de vue militaire, on ne peut exclure qu'ils pensent et travaillent à un élargissement irréversible de l'Otan. Les modalités d'un tel élargissement ne sont certainement pas encore fixées, mais il inclurait au moins l'Afrique centrale dans la région. James Jones, le commandant général suprême de l'OTAN, déclarait fin avril 2003 que les Etats-Unis planifiaient de renforcer leur présence en Afrique où l'existence de larges zones de non droit constituaient un encouragement au trafic de drogue comme l'entraînement de terroristes et des foyers d'instabilité.

Tournons-nous pour finir vers le principal intéressé.

Le Maroc relativise cette prétendue rivalité France Etats-Unis. Cette préoccupation occidentale est souvent bien loin de la réalité telle qu'elle est vécue au sud. Les Etats du sud de la Méditerranée regrettent non pas l'existence de compétition mais plutôt son

absence. L'élargissement de l'Union européenne ces dix dernières années a focalisé les attentions et les budgets vers l'est. Le Maroc, comme ses voisins du sud de la Méditerranée, ont aujourd'hui besoin de tous les soutiens, politiques et économiques, français, européens et américains, pour affronter les défis qui se présentent à eux : la lutte contre le terrorisme, la modernisation des institutions et le développement économique.

ANNEXE

SOURCE : OFFICE DES CHANGES
Importations du Maroc par pays : Janvier à Septembre 2005

MDH

	JAN / SEPT 2004			JAN / SEPT 2005	
	Poids	Valeur		Poids	Valeur
	Tonnes(T)	1000 DH		Tonnes(T)	1000 DH
FRANCE	1 591 132	21 463 727	FRANCE	2 440 260	24 223 252
ESPAGNE	1 432 165	14 332 823	ESPAGNE	1 131 485	14 093 592
ITALIE	512 758	7 525 630	RUSSIE	3 885 964	9 263 895
ALLEMAGNE	346 444	7 182 070	ARABIE SAOUDITE	2 792 803	8 884 346
RUSSIE	3 563 379	6 634 738	ITALIE	402 087	7 626 484
ARABIE SAOUDITE	2 512 356	5 865 769	CHINE	460 566	7 256 961
ETATS-UNIS	1 832 809	5 087 669	ALLEMAGNE	469 795	6 221 130
CHINE	333 604	4 881 453	ETATS-UNIS	1 381 633	4 630 673
GRANDE-BRETAGNE	280 272	3 618 877	IRAN	999 102	3 439 390
BRESIL	1 095 768	3 221 153	GRANDE-BRETAGNE	171 383	3 011 141
JAPON	27 887	2 447 819	BRESIL	791 967	2 868 782
...
TOTAL GENERAL	22 979 123	116 303 625	TOTAL GENERAL	25 158 758	132 784 626

Exportations du Maroc par pays : Janvier à Septembre 2005

MDH

	JAN / SEPT 2004			JAN / SEPT 2005	
	Poids	Valeur		Poids	Valeur
	Tonnes(T)	1000 DH		Tonnes(T)	1000 DH
FRANCE	1 392 959	21 952 104	FRANCE	1 431 350	21 273 898
ESPAGNE	2 760 229	11 583 217	ESPAGNE	2 602 239	12 183 744
GRANDE-BRETAGNE	333 870	5 020 241	GRANDE-BRETAGNE	265 469	4 253 540
ITALIE	431 783	3 105 441	ITALIE	422 087	3 445 033
ETATS-UNIS	2 386 184	2 375 155	INDE	1 384 726	2 340 870
ALLEMAGNE	260 266	2 148 569	U.E.B.L	626 185	2 110 796
BRESIL	1 581 959	2 079 372	BRESIL	1 274 462	2 025 919
INDE	1 311 568	2 051 221	PAYS-BAS	436 043	1 986 549
PAYS-BAS	422 987	1 639 848	ALLEMAGNE	191 488	1 985 746
U.E.B.L	551 581	1 439 775	ETATS-UNIS	2 306 500	1 902 815
SUISSE	23 648	748 534	JAPON	105 088	759 374
PORTUGAL	139 547	684 013	SUISSE	24 629	680 746
JAPON	70 749	546 514	PORTUGAL	207 735	653 000
...
TOTAL GENERAL	17 194 110	65 139 386	TOTAL GENERAL	19 640 086	67 455 682

Investissements et prêts privés étrangers :
Répartition par pays et organisme

MDH

PAYS	JANVIER / SEPTEMBRE 2004		JANVIER / SEPTEMBRE 2005		EVOLUTION	
	MDH	PART %	MDH	PART %	MDH	%
FRANCE	4 155,60	52	12 444,80	69	8 289,20	-
ESPAGNE	374,1	4,7	836,1	4,6	462	123,5
ALLEMAGNE	194,3	2,4	743,8	4,1	549,5	-
EMIRATS ARABES UNIS	170,4	2,1	593,1	3,3	422,7	-
SUISSE	672,7	8,4	505	2,8	-167,7	-24,9
ETATS-UNIS	462,1	5,8	483,4	2,7	21,3	4,6
U.E.B.L.	297,2	3,7	450,3	2,5	153,1	51,5
GRANDE BRETAGNE	380,9	4,8	379,2	2,1	-1,7	-0,4
ARABIE SAOUDITE	293,3	3,7	335,7	1,9	42,4	14,5
KOWEIT	8,6	0,1	214,2	1,2	205,6	-
...
TOTAL	7 989,10	100	18 047,90	100	10 058,80	125,9

Récapitulation des échanges

Maroc / Etats-Unis

	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
I- COMMERCE EXTERIEUR						
<u>Importations</u>	6929,6	6836,1	4608,2	5614,7	5 512,80	6 453,60
Part dans le total %	6,5	5,6	3,7	4,3	4,1	4,2
<u>Exportations</u>	2511,8	2693,5	3125,9	2656,6	2 346,60	3 461,80
Part dans le total %	3,4	3,4	3,9	3,1	2,8	4,0
Solde commercial	-4417,8	-4142,6	-1482,3	-2958,1	-3166,2	-2991,8
Taux de couverture %	36,2	39,4	67,8	47,3	42,6	53,6
II- RECETTES VOYAGES**	1257,8	1545,2	1889,6	1428,8	1072,9	928,3
Part dans le total %	6,6	7,1	6,5	4,9	3,5	3,5
III- RECETTES M.R.E	676,4	895,6	2258,3	1874,2	2036,2	4294,3
Part dans le total %	3,6	3,9	6,1	5,9	5,9	15,2
IV- INVESTISSEMENTS	1099,1	417,9	1069,5	490,6	508,6	335,3
Part dans le total %	6,0	3,3	3,2	7,2	2,1	4,4
V- DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE						
Tirages	142,1	148,3	-	-	-	-
Part dans le total %	0,9	1,6	-	-	-	-
Remboursements	2248,1	1732,5	1719,5	1506,1	1108,6	646,4
Part dans le total %	7,8	6,5	6,2	5,3	3,7	3,9

* chiffres provisoires

** A partir de 2003, la répartition des recettes voyages par pays est déterminée selon le flux des touristes, le nombre de nuitées et la dépense moyenne par nationalité.

NB: les flux financiers (Voyages, MRE, Investissements et Dette) sont arrêtés à fin septembre 2004.

Récapitulation des échanges

Maroc / France

	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
I- COMMERCE EXTERIEUR						
<u>IMPORTATIONS</u>	27 275,40	29 438,90	31 231,80	26 760,90	27 985,20	27 879,90
Part dans le total%	25,7	24	25	20,5	20,6	18
<u>EXPORTATIONS</u>	26 309,40	26 392,10	27 157,80	29 084,10	28 679,50	28 200,10
Part dans le total%	35,7	33,5	33,7	33,7	34,2	32,9
SOLDE COMMERCIAL	-966	-3046,8	-4074	2323,2	694,3	320,2
TAUX DE COUVERTURE %	96,5	89,7	87	108,7	102,5	101,1
II- RECETTES VOYAGES**	4 523,00	5 819,70	7 871,20	8 252,10	14 989,80	12 969,70
Part dans le total%	23,7	27,2	27,3	28,3	48,5	48,5
III- RECETTES M.R.E	10 206,10	18 386,30	14 980,60	14 461,70	15 385,00	11 878,70
Part dans le total%	53,7	45,2	40,6	45,6	44,5	42,1
IV- INVESTISSEMENTS	3 764,70	2 098,20	27 733,90	2 559,80	3 032,50	4 173,00
Part dans le total%	20,4	16,8	83,4	37,6	12,7	54,4
V-DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE						
Tirages	2 006,40	1 257,90	1 193,20	963,2	921,6	380,3
Part dans le total %	13,2	13,8	16,8	13,1	6,9	8,2
Remboursements	6 367,40	3 515,20	4 278,30	4 074,90	3 229,10	1 695,10
Part dans le total %	22,2	13,2	15,4	14,4	10,9	10,2

* chiffres provisoires

** A partir de 2003, la répartition des recettes voyages par pays est déterminée selon le flux des touristes, le nombre de nuitées et la dépense moyenne par nationalité.

NB: les flux financiers (Voyages, MRE, Investissements et Dette) sont arrêtés à fin septembre 2004.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- BESSIS Sophie, L'Occident et les autres. Histoire d'une suprématie, Paris, Poche, La Découverte, 2002
- LAURENS Henry, Le Royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe, Paris, Armand Colin, 1990
- VERMEREN Pierre, Maghreb la démocratie impossible ?, Paris ; Editions Fayard, 2004

ARTICLES DE REVUES

- SM MOHAMMED VI, « Le Maroc et l'Union européenne à l'aube du XXIème siècle », Revue Panoramique, 3ème trimestre 1999-N° 41
- Khadija Mohsen-Finan et Malika Zeghal, « Le Maroc, entre maintien de l'ouverture et 'fin du laxisme' », dans Rémy Leveau, Afrique du Nord. Espaces et conflits. Edition 2004-2005, Paris, La documentation française, 2004

DOCUMENTS INTERNET EN FRANÇAIS

- Document de travail des services de la Commission, Bruxelles, 2004, 24 p.
http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/country/Morocco_%2011_May_FR.pdf
- LAMY Pascal et la CGEM (Organisation Patronale Marocaine), « Les relations commerciales Europe-Maroc à l'ère de la globalisation », (en charge des questions commerciales pour la Commission européenne), Casablanca, 2001, 4p
http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2004/october/tradoc_119460.pdf
- Actes du colloque Sénat-Ubifrance sur le Maroc Jeudi 15 décembre 2005 « Maroc : ouverture du marché et opportunité d'affaires »
<http://www.senat.fr/international/progmaroc2005/progmaroc2005.html>
- Office de changes, Royaume du Maroc, Statistiques des échanges extérieurs
<http://www.oc.gov.ma/>
- Khadija Finan, « Inextricable, le conflit du Sahara occidental rebondit »
<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/01/FINAN/13129>

DOCUMENTS INTERNET EN ANGLAIS

- Interview de James Baker III, réalisée dans le cadre de la diffusion sur PBS-TV (USA) du film Sahara Marathon, consacré au conflit du Sahara Occidental.
http://www.pbs.org/wnet/wideangle/printable/transcript_sahara_print.html

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
PREMIERE PARTIE : APPROCHE HISTORIQUE.....	3
1.1. FRANCE ETATS-UNIS UNE RIVALITE CHRONIQUE.....	3
1.1.1. DE LA GUERRE FROIDE.....	3
1.1.2. ... AU 11 SEPTEMBRE.....	3
1.1.3. DEUX VISIONS DU MONDE.....	4
1.2. HISTOIRE COMMUNE DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE, LES ETATS-UNIS ET LE MAROC...5	5
1.2.1. DE L'INDEPENDANCE AMERICAINE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE	5
1.2.2. DE LA GUERRE A L'INDEPENDANCE DU MAROC	6
DEUXIEME PARTIE : LES ENJEUX AU MAROC	8
2.1. LE MAROC ET LE TERRORISME	8
2.1.1. LE MAROC, PEPINIERS DE TERRORISTES.....	8
2.1.2. LA POSITION STRATEGIQUE DU MAROC POUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.....	9
2.2. LES PÔLES D'INTERÊTS DU MAROC POUR LES ETATS-UNIS.....	10
2.2.1. LA PROXIMITE DU PETROLE ALGERIEN.....	10
2.2.2. LES PREUVES D'APPUI DU MAROC DANS LES ANNEES 90	11
2.2.3. LA CONCRETISATION DU SOUTIEN AMERICAIN	11
TROISIEME PARTIE : LA RIVALITE AUJOURD'HUI ET PERSPECTIVES	13
3.1. DEUX VISIONS DE LA MEDITERRANEE.....	13
3.2. LA PRESENCE MILITAIRE AU MAROC	14
3.3. LE CONFLIT AU SAHARA OCCIDENTAL	15
3.4. LA RIVALITE ECONOMIQUE.....	17
3.4.1. LA SITUATION ECONOMIQUE DU MAROC	18
3.4.2. LES RELATIONS ECONOMIQUES FRANCE MAROC	18
3.4.3. LE PARTENARIAT EURO MEDITERRANEEN	19
3.4.4. L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE MAROC ETATS-UNIS.....	21
CONCLUSION.....	2
ANNEXE.....	25

